



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°11 ³⁵ DU ³⁰ NOVEMBRE 2022 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E1280-BI POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS AU BURUNDI (PRT) ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), SIGNE LE 13 OCTOBRE 2022, A WASHINGTON DC, AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de don n° E1280-BI pour le financement du Projet de Résilience des Transports au Burundi (PRT) entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé le 13 octobre 2022, à Washington DC, aux Etats Unis d'Amérique, est ratifié.

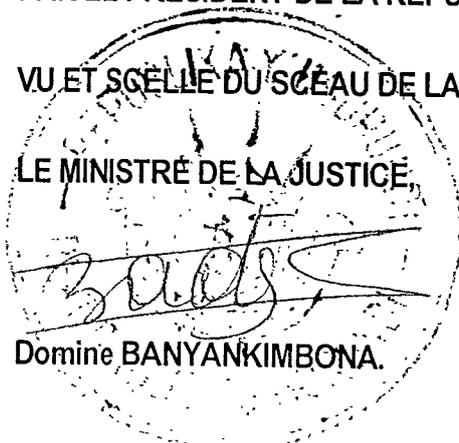
Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCÉLÉ DU SŒAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



Domine BANYANKIMBONA.

Evariste NDAYISHIMIYE.-



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E1280-BI POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESILIENCE DES TRANSPORTS AU BURUNDI (PRT) ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), SIGNE LE 13 OCTOBRE 2022, A WASHINGTON DC, AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n° E1280-BI pour le financement du Projet de Résilience des Transports au Burundi (PRT) entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé le 13 octobre 2022, à Washington DC, aux Etats Unis d'Amérique ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA: